



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE : *sous-direction de la fonction militaire.*

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 29 mars 2006 (BOC n° 17, texte n° 5 ; BOEM 520-0\*) fixant la liste des spécialités ou emplois éligibles à une prime d'attractivité modulable attribuée aux militaires non officiers servant sous contrat.**

*Du 9 juillet 2007*

NOR D E F P 0 7 5 1 4 8 4 A

---

*Référence :*

Décret n° 97-440 du 24 avril 1997 (BOC, p. 2499 ; BOEM 520-0.3) modifié.

*Précédent Modificatif :*

Arrêté du 21 mars 2007 (BOC n° 17 du 19 juillet 2007, texte n° 2).

*Texte modifié :*

Arrêté du 29 mars 2006 (BOC n° 17, texte n° 5 ; BOEM 520-0.3).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 520-0.3.

*Référence de publication :* BOC N°23 du 21 septembre 2007, texte 3.

---

L'arrêté du 29 mars 2006 est modifié comme suit :

Art. premier, table 3. Armée de l'air :

Remplacer la table 3 par la nouvelle table ci-dessous :

Spécialités ou emplois		Coefficient multiplicateur de la prime versée au titre de l'engagement initial
Codification	Libellé	
<i>Sous-officiers</i>		
2620	Sécurité incendie	2
8001	Systèmes de télécommunication	3
8005	Systèmes de détection	3
<i>Militaires techniciens de l'air</i>		
26013	Pompiers	2
34143	Fusiliers commandos	2
34153	Conducteurs de chien	2

Pour le ministre de la défense et par délégation :

\_\_\_\_\_ Bulletin officiel des armées \_\_\_\_\_

*Le contrôleur général des armées,  
directeur des ressources humaines du ministère de la défense,*

Jacques ROUDIERE.